

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION**  
**DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE**

**SOCIETE S.P.L.R.L.**  
**HAUCONCOURT**

-----  
**15 mai 2018**  
-----

Salle Verlaine à la Préfecture de METZ

## Sommaire

1. Introduction
2. Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 08 février 2017
3. S.P.L.R.L. : Bilan 2017
4. DREAL : Bilan de l'action de l'Inspection des Installations Classées en 2017
5. SIDPC : Point d'avancement du PPI de site
6. Divers

| Qualité                                                                                            | Nom-Prénom                                                                                | Présent(e) | Absent (e) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>COLLEGE ADMINISTRATIONS :</b>                                                                   |                                                                                           |            |            |
| M. Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle                                            | M. Olivier DELCAYROU                                                                      | X          |            |
| Monsieur le Chef de bureau des Enquêtes publiques et de l'Environnement - Préfecture de la Moselle | M. Stéphane FRANCOIS                                                                      | X          |            |
| DREAL                                                                                              | M. Philippe SCHOUMACKER                                                                   | X          |            |
|                                                                                                    | M. Renaud DUPONT                                                                          | X          |            |
|                                                                                                    | Mme Myriem VERREAUX                                                                       | X          |            |
| DDT                                                                                                | M. Mustapha MESSAADIA                                                                     | X          |            |
| SIDPC                                                                                              | M. Eric JUGE                                                                              | X          |            |
|                                                                                                    | M. Sylvain GENY                                                                           | X          |            |
| SDIS                                                                                               | Lieutenant Maurice MULLER                                                                 | X          |            |
| DIRECCTE                                                                                           | Mme Marguerite FOCA                                                                       |            | Excusée    |
| Agence Régionale de Santé                                                                          | M. Yann MOUGEL                                                                            | X          |            |
| <b>COLLEGE COLLECTIVITES :</b>                                                                     |                                                                                           |            |            |
| Conseiller Départemental de la Moselle                                                             | M. Julien FREYBURGER                                                                      |            | Excusé     |
| Mairie d'Hauconcourt                                                                               | M. Jacques WEINBERG<br>1 <sup>er</sup> adjoint représentant<br>M. Philippe WAGNER (maire) | X          |            |
| Communauté de Communes Rives de Moselle                                                            | M. Philippe WAGNER                                                                        |            | Excusé     |
| Mairie d'Argancy                                                                                   | M. Nicolas FREY                                                                           |            | X          |
|                                                                                                    | M. Jean-Paul VETZEL                                                                       |            | X          |
| <b>COLLEGE EXPLOITANTS :</b>                                                                       |                                                                                           |            |            |
| Société S.P.L.R.L.                                                                                 | M. Alexandre LEFEVRE                                                                      | X          |            |
|                                                                                                    | Mme Kheira HAZI                                                                           | X          |            |
| <b>COLLEGE RIVERAINS :</b>                                                                         |                                                                                           |            |            |
| CLCV de la Moselle                                                                                 | M. Marc TABOURET                                                                          |            | Excusé     |
| M. le représentant des industriels du MALAMBAS                                                     | M. Michel GITZHOFFER                                                                      | X          |            |
| Société LORCA                                                                                      | M. Raphaël SIMON                                                                          | X          |            |
| Société Air Liquide France Industrie                                                               | M. Nicolas GIRON                                                                          |            | X          |
| EUROPORTE France<br>Société SOCORAIL                                                               | M. Jean COLLIGNON                                                                         | X          |            |
|                                                                                                    | M. Fabrice MULLER                                                                         | X          |            |
| Société SIGALNOR                                                                                   | M. Gauthier TURINI                                                                        | X          |            |

| Qualité                                      | Nom-Prénom                 | Présent(e) | Absent (e) |
|----------------------------------------------|----------------------------|------------|------------|
| <b>COLLEGE SALARIES :</b>                    |                            |            |            |
| Société S.P.L.R.L.                           | Mme Sandrine MARTIN        |            | X          |
|                                              | M. Mickaël SICOT           |            | X          |
| <b>Personnalité Qualifiée</b>                | M. Olivier CHERY           | X          |            |
| <b>HORS COLLEGES :</b>                       |                            |            |            |
| Compagnie de Gendarmerie de Metz             | Capitaine Antonio BARONE   |            | Excusé     |
|                                              | Capitaine Dominique ROMANG | X          |            |
| Brigade de Gendarmerie de Maizières les Metz | Major Thierry PILLOT       | X          |            |

## **1 – Introduction**

M. Olivier DELCAYROU, nouveau Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, ouvre la séance en se présentant. Il préside cette séance, qui est sa première réunion de commission de suivi de site (CSS) depuis sa prise de poste au sein de la Préfecture de la Moselle.

Il présente l'ordre du jour de cette CSS et propose, avant l'examen des rapports d'activités, de procéder à l'approbation du compte rendu de la réunion CSS du 8 février 2017.

## **2 - Approbation du compte rendu de la réunion CSS du 08 février 2017**

M. le Président demande si le compte rendu de la réunion CSS du 08 février 2017 appelle des commentaires ou remarques. Aucun commentaire ni remarque n'étant fait, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **3 - Bilan SPLRL 2017**

M. LEFEVRE présente le bilan de la Société SPLRL pour l'année 2017 :

- présentation du dépôt de stockage d'hydrocarbures, ainsi que des effectifs ;
- le trafic est dimensionné pour le renouvellement des stocks ;
- priorité est donnée à la sécurité (engagement de politique de prévention des accidents majeurs, système de gestion de la sécurité (SGS), exploitation maîtrisée par un système de management de la qualité ISO 9001 ; engagement et gestion environnementale ISO 14001) ;
- maîtrise des risques (procédures et équipements permettant de limiter les risques) ;
- bilan du SGS :
  - 11 exercices incendie internes et 1 exercice organisé avec le SDIS ;
  - 10 formations données sur 2017 (Sauveteur/Secouriste du travail : 1, Incendie/Actions d'urgence/POI : 5, Habilitation électrique : 2 ; Divers Sécurité : 2) ;
  - audits internes : SGS, ADR, SMQE ;
  - audit externe : DREAL (Transport).
- gestion du retour d'expérience : aucun incident majeur n'est à déplorer sur le site. Un événement sécurité de criticité faible est survenu en 2017 : panne d'une pompe permettant la purge de fond d'un bac (pompe réparée) ;
- près de 718 000 € d'investissements liés à la sécurité.

M. le Président remercie SPLRL pour sa présentation et demande si celle-ci appelle des questions ou des commentaires.

M. CHERY voudrait savoir si, compte tenu de la certification qualité ISO 9001 et environnement ISO 14001, SPLRL a une certification externe pour le SGS et la santé.

Mme HAZI répond que la réglementation actuelle impose un SGS applicable à la sécurité et la prévention des accidents des risques technologiques. SPLRL respecte ces dispositions réglementaires. Des contrôles du SGS sont effectués par des audits internes et des audits externes de la DREAL.

#### **4 – Bilan de l'Inspection des Installations Classées 2017**

M. DUPONT présente le bilan de l'Inspection pour l'année 2017 :

- référentiel réglementaire : pas d'évolution ;
- échéance du 31 décembre 2018 concernant le régime d'autonomie contre l'incendie du site SPLRL ;
- 2 inspections réalisées (le 29/08/2017 sur le SGS au poste de chargement et déchargement des liquides inflammables et le 12/09/2017 sur la thématique sûreté).

En synthèse, l'Inspection a constaté :

- points positifs :
  - l'opérabilité des arrêts d'urgence ;
  - le dimensionnement des rétentions et des volumes associés à l'aire de déchargement ;
  - les dispositifs et procédures existants pour assurer l'évacuation des eaux susceptibles d'être polluées traitées dans la station des effluents du site ;
  - l'organisation des sens de circulation sur le site ;
  - les formations et consignes aux chauffeurs vis-à-vis du risque électrique.
- points d'amélioration et non-conformités :
  - demande de formalisation de l'examen visuel des effluents : engagement de l'exploitant de réaliser un contrôle par caméra à l'été 2018, rédaction d'une consigne de réalisation des examens visuels (fait) ;
  - contrôle de conformité électrique (résistance de la continuité de mise à la terre) : correction effectuée.

Dossiers en instruction par l'Inspection :

- instruction de l'étude de dangers (EDD) de 2013, avec mise à jour à faire en 2018 suite à la visite du 21 février 2018, aux observations et à la demande de compléments de l'Inspection (réponses de l'exploitant en attente).
- modification de la stratégie de défense contre l'incendie.

Perspectives 2018 de l'Inspection :

- finalisation de l'instruction de l'EDD et encadrement de l'autonomie du site en matière de défense contre l'incendie (DCI) via un arrêté préfectoral complémentaire prévu avant la fin de l'année 2018 ;
- 2 visites d'inspection réalisées ou programmées en 2018 :
  - le 21 février 2018 : l'inspection a porté sur l'EDD, la DCI et le SGS ;
  - le 18 juin 2018 : l'inspection portera sur la thématique inondation.

M. le Président remercie la DREAL pour sa présentation et demande si celle-ci appelle des questions ou des commentaires.

Aucun commentaire ou question n'est formulé.

#### **5 – SIDPC : Point d'avancement du PPI de site**

M. GENY présente un point d'étape du plan particulier d'intervention (PPI) de site :

- le PPI sur le site du Malambas a fait l'objet de discussions au cours de ces dernières années sur la forme à adopter car seul SPLRL est soumis à PPI en tant qu'établissement SEVESO seuil haut ;
- les exploitants voisins, notamment LORCA, ne sont pas soumis de manière obligatoire à un PPI, bien qu'étant à l'origine de risques pour le voisinage ;
- en regroupant les risques des établissements industriels sensibles, on peut être confronté notamment à des effets de surpression très peu probables mais pouvant atteindre les autoroutes voisines, d'autres entreprises et quelques habitations ;
- des réunions de travail se sont tenues avec LORCA puis SIGALNOR afin d'étudier une logique de PPI de site, qui paraît plus efficiente pour le SIDPC et qui est recommandée par la DREAL ;

- le 23/05/2018, un groupe de travail se réunira notamment sur la délimitation précise du périmètre du PPI de site et sur les procédures d'alerte associées ; les communes concernées y sont associées ;
- une mise en consultation publique est envisagée en septembre 2018, après finalisation de la rédaction du PPI de site.

M. le Président demande si cette présentation appelle des questions ou des commentaires.

M. GITZHOFER souhaite connaître le périmètre majorant.

M. GENY répond que le périmètre majorant regroupe SIGALNOR et LORCA. Le périmètre le plus conséquent concerne LORCA, avec cependant un risque très faible. Le risque zéro n'existant pas, la logique d'un PPI de site se justifie.

M. GITZHOFER demande s'il y a plusieurs diamètres ou circonférences en fonction des impacts et dangers.

M. GENY répond qu'au départ seul SPLRL (SEVESO haut) était soumis à un PPI. Toutefois, la logique de PPI de site se justifie dès lors qu'il existe un phénomène dangereux important pouvant provenir d'autres établissements même non soumis par eux-mêmes à PPI. Dès lors que le risque potentiel existe, le PPI de site peut être proposé au titre du code de la sécurité intérieure ainsi que l'avait conseillé la DREAL.

M. GITZHOFER demande s'il existe un périmètre associé aux effets de bris de vitres.

M. GENY répond que le périmètre envisagé pour le PPI de site tient compte des distances d'effets bris de vitres.

M. CHERY demande si SIGALNOR est toujours classé SEVESO.

M. DUPONT répond que SIGALNOR est maintenant soumis à déclaration compte tenu des quantités déclarées. M. DUPONT précise que LORCA est toujours classé SEVESO bas.

M. GENY précise aussi qu'il est proposé sur le site du Malambas un PPI de site compte tenu de la juxtaposition des entreprises avec la présence d'un SEVESO seuil haut (bien que pas d'effets domino).

M. CHERY demande où en est la plaquette d'information à destination des populations.

M. GENY répond qu'elle est en cours de réalisation. Actuellement, des modifications sont apportées pour intégrer la nouvelle logique de PPI de site.

Mme HAZI demande si un planning de groupe de travail est planifié.

M. GENY précise que le plus important est de monter un groupe de travail définissant le périmètre de l'alerte et examinant les modalités d'alerte en cas de crise. Une invitation pour la réunion du groupe de travail du 23 mai prochain a été envoyée à SPLRL.

M. GITZHOFER rappelle qu'à la dernière réunion de la CSS, M. LEONI avait précisé que le projet de plaquette pouvait être envoyé avec les modifications déjà faites afin que les membres de la CSS puissent réagir et faire avancer la rédaction.

M. GENY déclare qu'avec l'orientation nouvelle vers un PPI de site, il était difficile de proposer cette plaquette non finalisée.

M. le Président demande quand la plaquette sera diffusée.

M. GENY répond que ce sujet sera abordé lors de la réunion du groupe de travail du 23 mai prochain. La plaquette sera diffusée en même temps que le PPI de site validé (prévision = dernier trimestre 2018). Elle ne peut pas être diffusée au public plus tôt. Le SIDPC est aussi dans une logique d'accompagnement des communes pour la communication de la plaquette à destination des populations, notamment pour les risques associés à LORCA qui n'est pas Seveso haut.

## 6 – DIVERS

M. WEINBERG rappelle la situation de la société KAMET, qui exploite un dépôt de « détritux » dans des conditions inacceptables.

M. DUPONT répond qu'il y a eu 2 visites de l'Inspection l'année dernière (en janvier et en juin). Suite à ces visites, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris fin septembre 2017. Une nouvelle visite le 26 avril 2018 a permis à l'Inspection de constater que :

- la quantité de déchets non dangereux dépassait le seuil d'autorisation au titre des installations classées ;
- plusieurs points de la mise en demeure de septembre 2017 n'étaient pas respectés, notamment sur le confinement des eaux susceptibles d'être polluées et sur la séparation des tas de déchets.

L'Inspection prévoit de proposer des sanctions administratives à la suite de cette visite.

M. WEINBERG demande que la mairie d'Hauconcourt soit informée par courrier de la DREAL des actions en cours.

M. DUPONT précise que le rapport est public et qu'un courrier n'est pas envoyé systématiquement au maire.

M. le Président propose à la mairie d'Hauconcourt de faire une demande par courrier à la DREAL qui pourra la tenir informée des suites à l'encontre de la société KAMET.

M. SCHOUMACKER précise que le rapport de l'Inspection est communicable et qu'il pourra être transmis à la mairie sur sa demande.

En l'absence d'autres observations, M. le Président remercie tous les participants et clôt la séance à 15H10.

- 3 AOUT 2018

Le Secrétaire général  
de la préfecture de Moselle

A blue ink signature, appearing to be 'O. Delcayrou', written in a cursive style.

Olivier DELCAYROU